

# ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

- ➔ Vous êtes en situation de handicap, permanent ou temporaire,
- ➔ Vous souffrez d'une maladie invalidante,
- ➔ Vous rencontrez des problèmes de santé,

☞ Vous pouvez demander des **aménagements** dans le cadre :

- ♦ de vos **études** : *prises de notes, tuteurs, accompagnement, aides diverses,...*
- ♦ de vos **examens** : *temps majoré, secrétariats, équipements spécialisés,...*

☞ Vous devez vous faire connaître auprès de :

## **LA CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP (CAEH) de l'Université Nice Sophia Antipolis.**

La CAEH vous indiquera toutes les **démarches** à effectuer et vous fournira tous les **documents utiles** à la mise en place des aménagements vous concernant.

La CAEH se chargera de vous **accompagner**, de vous **orienter** et de vous **conseiller** afin d'aménager au mieux vos études et de trouver des solutions adaptées à votre situation.

*Attention* : des **dates limites de retour de dossier** sont à respecter ; elles dépendront de votre situation, de votre formation, ainsi que du semestre concerné ; elles seront indiquées sur le site internet.

### COORDONNÉES

#### **SIÈGE DE LA CAEH**

17 Av. Joseph Vallot - Bâtiment Petit Valrose - 06100 NICE - Tel : 04 92 07 66 29

Courriel : [handi@unice.fr](mailto:handi@unice.fr)

Site internet : <http://unice.fr/vie-etudiante/espace-handicap>

#### **ANTENNES**

Informations sur le site internet.

#### **ADRESSE POSTALE**

UNS – CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP  
Grand Château - 28 av de Valrose - 06103 NICE